

Département de l'Yonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU GATINAIS EN BOURGOGNE

PLUi

NATUREL EN BOURGOGNE
TECHNIQUE COMMUNE

Document approuvé

Commune de
FOUCHERES

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

4.2 Document graphique

Centre de la commune et
hameaux au 1/2000 ème

Pièce n°4.2.10

Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire :
Le 26/05/2023

Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire : le 12/04/2024

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Rue de la Poste - 89200 Nogent - 03.84.75.48.47 - Fax : 03.84.75.33.69 - 03.81.83.03.39 - contact@ad2b.org

■

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte

■

UB : Zone urbaine mixte d'extension récente

■

UB1 : Zone urbaine mixte d'extension récente avec accès sur RD26 interdit

■

UR : Zone du domaine autoroutier

■

UL : Zone urbaine à vocation de loisirs

■

UE : Zone urbaine à vocation d'activités économiques

■

UC : Zone urbaine liée à un domaine privé

■

UCsc : Sous-secteur lié au domaine de Savigny-sur-Clairs

■

UCcr : Sous-secteur lié au domaine de Savigny-sur-Clairs

■

UEP : Zone urbaine à vocation d'équipements publics

■

ZONES A URBANISER :

■

1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

■

1AUE : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques

■

2AUL : Zone à urbaniser à vocation d'activités de loisirs

■

2AU : Zone de réserve foncière

■

ZONES A URBANISER :

■

N : Zone naturelle

■

Né : Secteur de la zone N à vocation de loisirs

■

Nj : Zone naturelle à vocation de jardins

■

Ne : Secteur de la zone N occupé par un centre équestre

■

Nh : Secteur de la zone N à vocation d'hébergement de loisirs

■

ZONES AGRICOLES :

■

A : Zone agricole

■

Ap : Secteur de la zone A à vocation paysagère

■

Zone soumise à OAP

■

Risques naturels

■

Zone soumise au risque d'inondation (source : commune)

■

Ruisselement (sources : commune, DDT)

■

Cavités (source : BRGM, IGN)

■

Zones et milieux humides

■

Cours d'eau (sources : DDT 89, commune)

■

Zones humides (source : commune, DREAL, EPAGE/ENS, CEN, CBNBP, Betz, Cléry, Quanne, AESN, IAD, FRAPVAL, Pays Gâtinais, SAGE)

■

Eléments à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

■

Bois à préserver

■

Mare à préserver (sources : commune, RMB, CENB)

■

Surface en eau à préserver

■

Eléments remarquables du patrimoine protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

■

Eléments remarquables ponctuels

■

Eléments remarquables surfaciques

■

Alignement de façades

■

Cône de vue

■

Autres

■

Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme

■

Cheminement doux à créer

■

Cheminement doux existant

■

Emplacements réservés

Num

Bénéficiaire

Destination

Surface (m²)

80-1

Commune de FOUCHERES

stationnement, salle des fêtes, aménagements de loisirs

6281